



**Conseil de gestion Agoa,**

**Séance du 21 mai 2015**

**Délibération Agoa 2015\_003**

**Election du président et des trois vice-présidents du conseil de gestion d'Agoa**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334
Vu la délibération n°2013_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence.
Vu la délibération n°2014_17 du conseil d'administration de l'Agence portant création du conseil de gestion du sanctuaire Agoa.
Vu la décision 2015/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 mai 2015 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa.
Vu le règlement intérieur.
Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer.
Vu le PV de dépouillement du vote pour l'élection du président et des vice-présidents du conseil de gestion d'Agoa

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

Est déclaré élu président du conseil de gestion d'Agoa :

Monsieur Yvon COMBES, président

**Article 2 :**

Sont déclarés vice-présidents du conseil de gestion d'Agoa :

Madame Ramona CONNOR, représentante de la collectivité territoriale de Saint-Martin

Monsieur Daniel CHOMET, représentant du conseil régional de la Martinique

Monsieur Benoit CHAUVIN, représentant de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy



Conseil de gestion Agoa,

Séance du 21 mai 2015

Délibération Agoa 2015\_

Approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau d'Agoa

**Article 3 :**

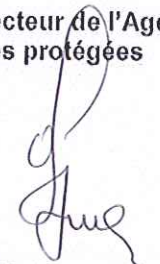
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le préfet de la Martinique



Fabrice RICOU ET ROZE

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées



Olivier Laroussinie  
Directeur

## Quorum

Quorum minimal	25 membres
Nombre de membres présents, représentés ou ayant donné procuration	43 (40 présents et 3 procurations)

## Bureau de vote

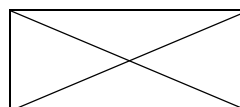
Président	Préfet de la Martinique
Assesseurs	Olivia Giuliani
	Maxime Sèbe
Scrutateurs	Sophie Bédel
	François Colas
Secrétaire	Déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa.

## Votes effectués à

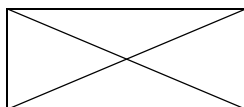
Main levée



Bulletin secret



Majorité absolue



Majorité relative



**Conseil de gestion Agoa,**

**Séance du 21 mai 2015**

**Procès verbal de dépouillement**

**Vote pour l'élection du président et des vice-présidents du conseil de gestion d'Agoa**

**Résultat des votes**

Abstentions	0
Bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	39
Calcul de la majorité absolue	20

CANDIDATS	Voix POUR
Président : Yvon COMBES Vice-présidents : Daniel CHOMET, Ramona CONNOR, Benoit CHAUVIN	39

**Le secrétaire du bureau de vote  
Amandine Eynaudi**

*Aynaudi*